Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Groupe de travail « Dynamiser la prévention »

13 décembre 2013

L'AVENIR, L'AVEYRON

Réunion du 13 décembre

Déroulement de la réunion :

- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux

- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron

- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention aveyronnais

- Présentation des objectifs et actions du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre

L’organisation départementale

En 2013,

40 collectivités exercent la compétence collecte (dont 36 intercommunalités)

1 syndicat départemental exerce la compétence traitement

AVEYRON
CONSEIL GÉNÉRAL

Compétence collecte des déchets ménagers et assimilés

Etat de l'intercommunalité et périmètre du PDPGDND au 1er janvier 2013

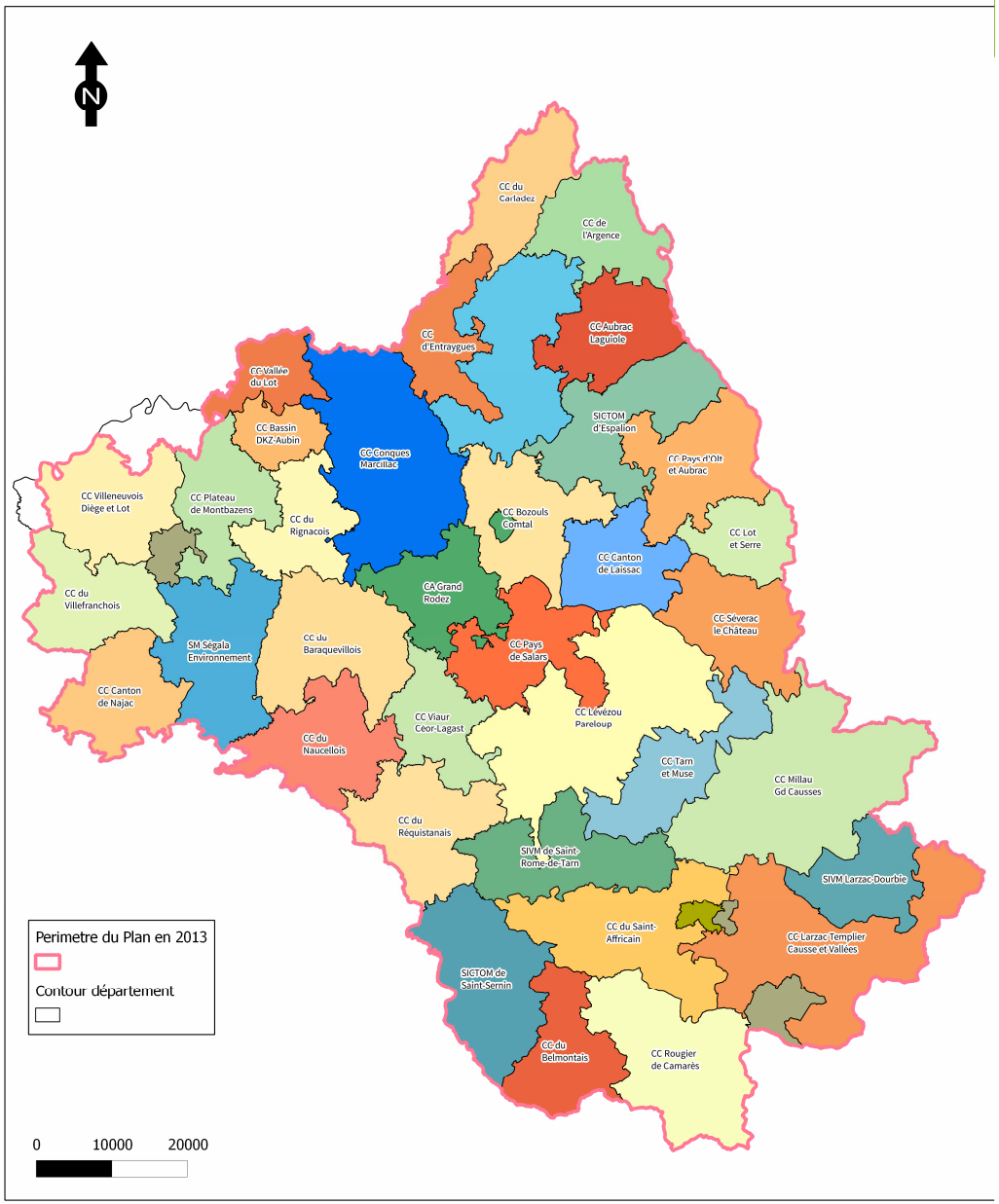

Copyright IGN - BD CG12 Denv - Novembre 2013

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)	Collecte sélective (sacs jaunes)	Verre	Déchèteries (déchets occasionnels)
64 890 T 241 kg/hab/an	**15 200 T** 56 kg/hab/an	**8 100 T** 30 kg/hab/an	**47 510 T** 177 kg/hab/an
Ordures ménagères et assimilés (OMA) **88 190 T** soit 327 kg/hab/an			
Déchets ménagers et assimilés collectés (DMA) **135 710 T** soit 504 kg/hab/an			

Le compostage domestique détournait 2 200 T du gisement global en 2010
gisement = 137 910 T

Traitement des déchets ménagers et assimilés

-1 installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND de Solozard)

- La majorité des déchets résiduels du département est traitée hors département à Labessière-Candeil (81)

- 2 centres de tri départementaux (1 public ; 1 privé) + 2 centres de tri situés dans des départements limitrophes

- 5 plateformes de compostage ou co-compostage (2 publiques ; 3 privées)

Réunion du 13 décembre

Déroulement de la réunion :

- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux
- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron
- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention aveyronnais
- Présentation des objectifs et actions du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre

Rappel

Prévention des déchets

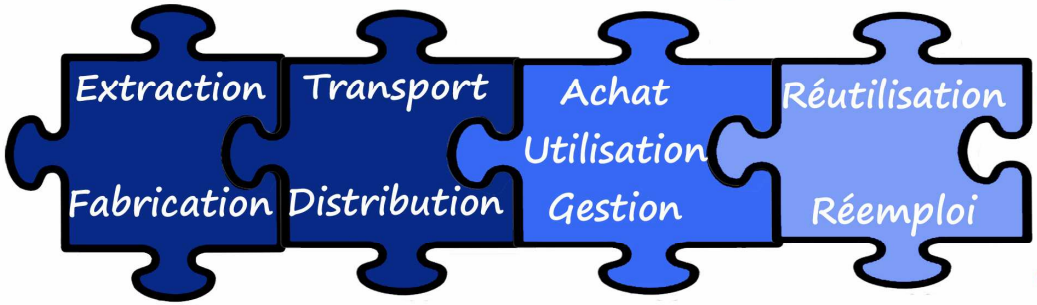

Réduction à la source

Eco-consommation

Détournement de flux

Abandon du produit

Gestion des déchets

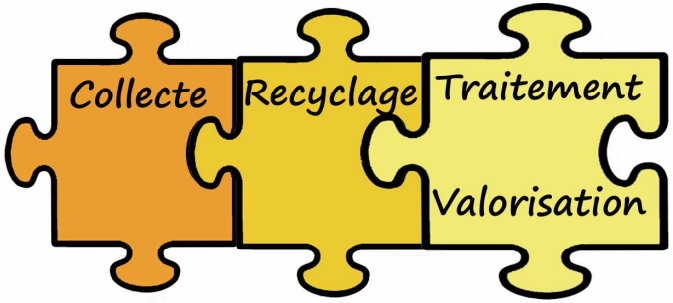

Le tri et le recyclage ne diminuent pas la production de déchets

Couverture géographique des programmes locaux de prévention (PLP)

6 communautés de communes sont couvertes par 4 PLP faisant l'objet d'une convention avec l'ADEME :

PLP	Interco 1	Interco 2	Population	Début du programme	Fin du programme
PLP 1	CA Grand Rodez	x	54 419	3è trim. 2009	Fin année 2014
PLP 2	CC Millau Grands Causses	X	34 100	mai-11	2016
PLP3	CC DKZ-Aubin	CC Vallée du Lot	20 029	mai-11	2016
PLP 4	CC Villefranchois	CC Canton de Najac	20 109	juin-11	2016

Une population totale de 128 657 habitants représentant 47% de la population du périmètre du PDPGDND (population plan 2011 : 270 625 habitants).

Compostage domestique

Évaluation du nombre de composteurs et lombri-composteurs mis à disposition par les collectivités

Date	Nb de composteurs	% population	T OMr détourné
Fin 2009	16 200	18%	2 200 T
Fin 2013	23 600	26%	3 150 T

Chiffres correspondant aux programmes d'investissement des EPCI ayant fait l'objet d'une demande de subvention

Réemploi et réutilisation

15 structures, dont 2 recycleries oeuvrant dans le réemploi basées à :

- Decazeville
- Espalion
- Millau
- Rodez
- Saint-Affrique
- Saint-Geniez
- Villefranche de Rouergue

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation
(hors brocantes, dépôt-ventes, revendeurs)

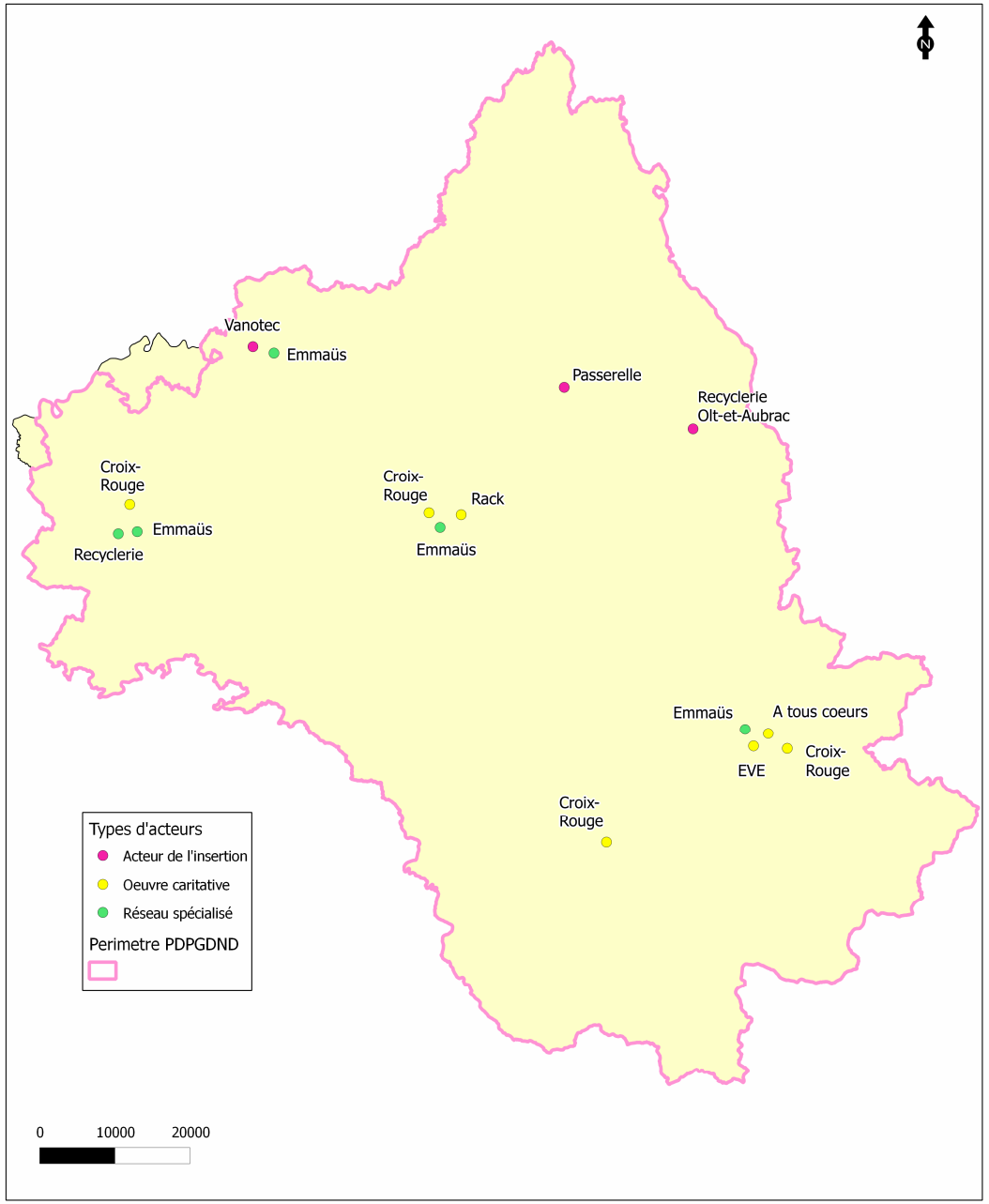

Copyright IGN - BD CG12-Denv - Octobre 2013

Réemploi et réutilisation

Etat des partenariats en déchèteries avec les acteurs départementaux du réemploi

AVEYRON CONSEIL GÉNÉRAL

Déchèteries et acteurs du réemploi

Actions en faveur du réemploi en déchèteries

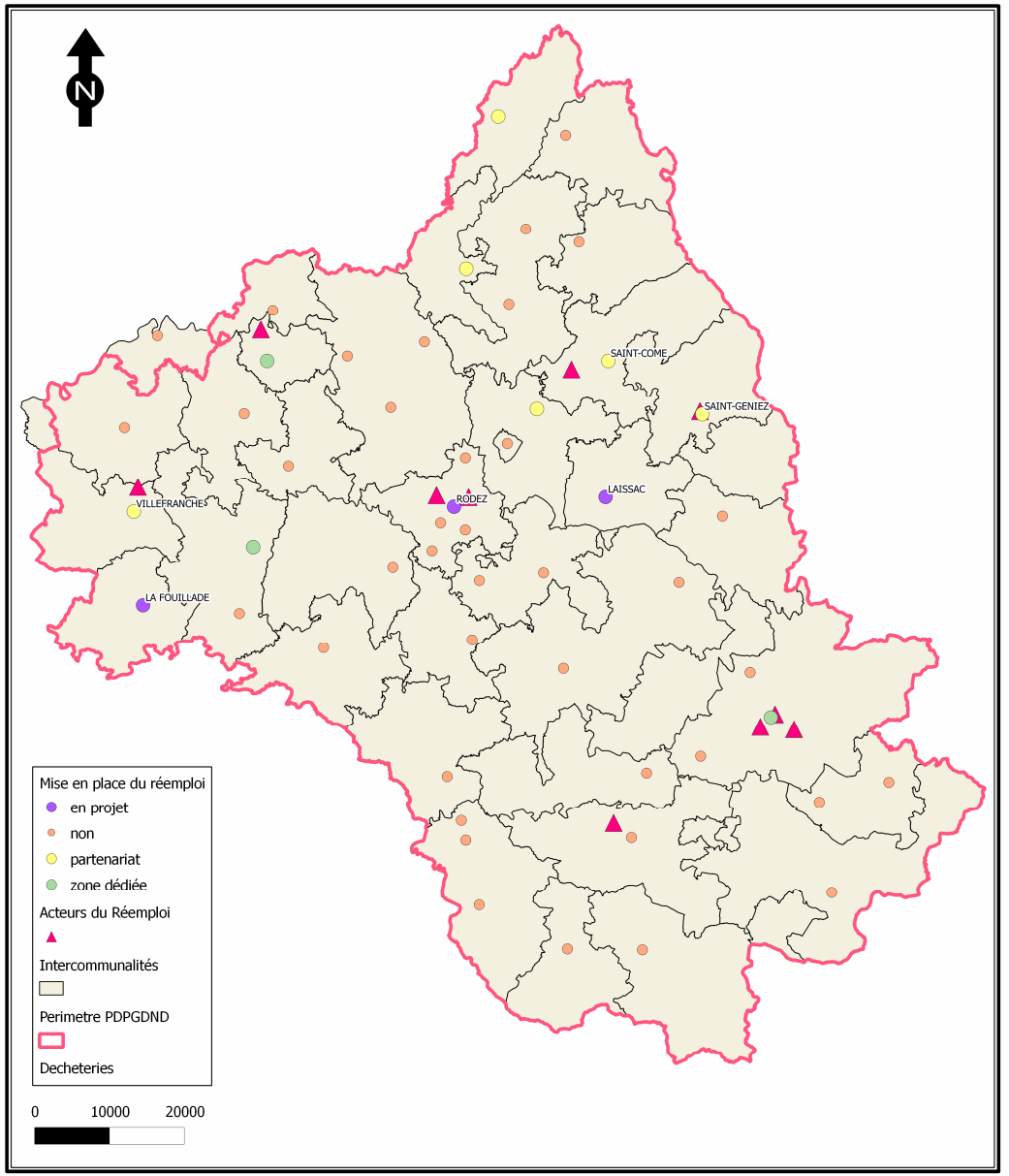

Copyright IGN - BD CG12 Denv - Novembre 2013

Les textiles

36 T de textiles collectées en déchèterie en 2010 (données partielles)

Pour 2012, l'association Le relai fournit les données suivantes :

- 638 T collectées sur 25 collectivités (déchèteries et parfois associations locales)

Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

Echantillonnage effectué en décembre 2011 :

En appliquant les résultats aux performances 2010 de collecte des OMR (soit 241kg/hab/an), on obtient les résultats suivants :

	PREVENTION kg/hab/an
Gaspillage alimentaire	19,4
Déchets putrescibles compostables	62,7
Papiers d'impression	3,5
Journaux, mag. et revues	5,2
Imprimés publicitaires	6,4
Cartons	14,2
Textiles	3,7
Couches jetables	15,7
Autres textiles sanitaires	14,1
Bouteilles d'eau	0,6
Films étirables	1,2
Sacs plastiques	6,3
Plastiques souples	7,4
Flaconnages plastiques (hors bouteilles d'eau)	2,7
Emballages rigides autres que bouteilles	7,8
Emballages en verre	5,1
Emballages métaux ferreux	3,1
Emballages aluminium	1,6
Biens d'équipement	2,6
Piles et accumulateurs	2,2
Litière	8,2
TOTAL	**193,8**

Réunion du 13 décembre

Déroulement de la réunion :

- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux

- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron

- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention aveyronnais

- Présentation des objectifs et actions du Plan départementa de prévention et de gestion des déchets non dangereux

- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre

Réunion du 13 décembre

4 programmes de prévention aveyronnais :

- PLP du Grand Rodez
- PLP Millau Grands Causses
- PLP CC Bassin Decazeville-Aubin + CC Vallée du Lot
- PLP du Villefranchois + du Canton de Najac

Réunion du 13 décembre

Déroulement de la réunion :

- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux

- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron

- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention aveyronnais

- Présentation des objectifs et actions du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre

Objectifs du PDPGDND

Rappel du cadre réglementaire

La loi dite « Grenelle 1 » prévoit de :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années à l'échelle nationale

- Diminuer de 15 % d'ici 2012, les quantités de déchets incinérées ou enfouies,

- Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,

La loi dite « Grenelle 2 » impose :

- La mise en œuvre de programme de prévention dans les collectivités en charge de la gestion des déchets au 1er janvier 2012

Objectifs du PDPGDND

Sur les OMA :

-7 % d'OMA sur les 5 prochaines années à compter de 2010 puis stabilisation de l'effort

⇨ une réduction de -24 kg/hab d'OMA soit un détournement de 6 780 T d'OMA en 2022

Poursuite de l'effort de prévention avec – 3% d'OMA sur les 7 années suivantes (2016 à 2022)

⇨ une réduction globale de – 34 kg/hab soit 9 600 T d'OMA détournées en 2022

Objectifs du PDPGDND

Sur les encombrants et déchets divers :

hors inertes et déchets verts

-Stabilisation des quantités globales collectées avec le développement du réemploi et de la prévention qualitative

⇨ passer de 96.5 kg/hab en 2010 à 95 kg/hab en 2016/2022

Sur les déchets verts :

-Limiter les tonnages à collecter mais en parallèle augmentation des tonnages car arrêt des pratiques illégales de brûlage

⇨ passer de 41 kg/hab en 2010 à 50 kg/hab en 2016 puis à 65 kg/hab en 2022 de déchets verts collectés

Objectifs du PDPGDND

Sur les déchets inertes :

- Stabilisation du gisement

⇨ 30 kg/hab

Sur les déchets non dangereux des professionnels :

- Stabilisation du gisement théorique en kg/hab, compte tenu des incertitudes importantes sur ce gisement

⇨ 682 kg/hab

Objectifs du PDPGDND

Objectifs sur le compostage :

	Date	Nb de composteurs	% population	T OMr détourné
	Fin 2009	16 200	18%	2 200 T
	Fin 2013	23 600	26%	3 150 T
Objectifs PDPGDND	2 016		33%	3 950 T
	2 022		33%	4 050 T

Avec pour 2016 :

- 40% des foyers individuels pratiquant le compostage domestique

- 15% des foyers en habitat collectif concernés par du compostage de proximité, de quartier ou en pied d'immeuble ou réalisant du lombri-compostage

Objectifs du PDPGDND

Sur les textiles :

- Objectif de collecte 2015 : 410 T/an
soit 25% des textiles usagés collectés

Sur les déchets dangereux des ménages :

- Passer de 1,3 kg/hab à 2kg/hab en 2016/2022

Réunion du 13 décembre

Déroulement de la réunion :

- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux

- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron

- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention aveyronnais

- Présentation des objectifs et actions du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

- Discussion sur les moyens à mettre en oeuvre

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Déploiement des programmes locaux de prévention

Les moyens :

- formation des élus

- mise en place d'un partenariat technique et financier

- autre ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Développement du compostage domestique

Les moyens :

-Sensibilisation

- Autre ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Mise en place de la tarification incitative

Les moyens :

- sensibilisation des élus
- formation à la comptabilité analytique
- Autres ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Développement du réemploi

Les moyens :

- favoriser les échanges entre collectivités et associations oeuvrant dans le domaine du réemploi

- créer des installations de type ressourcerie

- développer des partenariats avec des installations existantes

- Autres ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Sensibilisation des acteurs économiques

Les moyens :

- Formation des professionnels en partenariat avec les chambres consulaires notamment sur l'éco-conception

- Autres ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Prévention qualitative (notamment assainissement)

Les moyens :

- sensibilisation des usagers

- Mise en œuvre des conventions de raccordement et sensibilisation

- Autres ?

Les actions du Plan et les moyens

Actions du Plan :

- Montrer l'exemple

- mise en place d'actions eco-exemplaires par les collectivités compétentes en déchets

- Autres ?